



| | | |
|--|---|--|
|  <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BASSE-NORMANDIE</p> | <p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</p> <p>Item 29 « arrachage de haie » (2ème liste locale)</p> |  <p>NATURA 2000</p> |
|--|---|--|

Ce formulaire doit être utilisé pour les arrachages de haie dans certains sites Natura 2000 dont les enjeux sont liés aux rivières. La liste des sites Natura 2000 concernés est rappelée en annexe.

Ce formulaire permet d'évaluer si l'arrachage de haie envisagé aura des conséquences négatives sur les espèces et habitats du site Natura 2000 concerné. Il doit être complété par le porteur de projet et, selon le département concerné, transmis à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Service eau et biodiversité
10 boulevard du Général Vanier
CS 75 224
14052 Caen cedex 4
ddtm-se@calvados.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

477 boulevard de la Dollée
BP 60 355
50015 Saint-Lô cedex
ddtm@manche.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Orne

SAE / PTEM
cité administrative – place Bonet
BP 537
61007 Alençon cedex
ddt-sae-ptem@orne.gouv.fr

Définition d'une haie

On entend par « haie » un linéaire végétal continu majoritairement constitué d'arbres et d'arbustes d'essences locales. Ce terme recouvre les haies hautes et les haies basses, y compris la ripisylve* mais à l'exclusion des lisières forestières.

Les haies entourant les habitations (haies ornementales) sont exclues de cette évaluation des incidences.

Définition de l'arrachage (au sens de l'évaluation des incidences Natura 2000).

Destruction par dessouchage.

Les coupes à blanc, ayant vocation à régénérer la haie, ne sont pas considérées comme un arrachage, elles ne sont pas concernées par l'évaluation des incidences Natura 2000.

Les arrachages de haie de moins de 10 m linéaires, prévus pour l'accès d'engins agricoles, sont exclus de cette demande préalable.

Afin de vous aider à remplir le formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'opérateur du site dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet de la DREAL de Basse-Normandie ou dans l'annexe jointe à ce formulaire.

* Formations boisées présentes le long des rives d'un cours d'eau

Coordonnées du demandeur :

Nom, prénom :

Société :

N° pacage :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

1. Description des haies à arracher

a. Situation du projet

Département(s) concerné(s) par le projet d'arrachage de haie :

.....

Commune(s) concernée(s) par le projet d'arrachage de haie :

.....

.....

Références cadastrales des parcelles sur lesquelles se situent les haies :

.....

.....

Si le demandeur n'est pas le propriétaire des parcelles concernées, veuillez indiquer les coordonnées de celui-ci :

Nom, prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

.....

.....

b. Longueur (en mètres) de l'arrachage

.....

.....

c. Date des travaux

A quelle(s) date(s), ou période, seront effectués les travaux d'arrachage ?

(éviter les travaux en période de nidification entre le 1er avril et le 31 juillet)

.....
.....
.....

d. Position de la haie par rapport au cours d'eau

S'agit-il d'une ripisylve (*formations boisées présentes le long des rives d'un cours d'eau*) ?

- oui
- non

Si non, vis-à-vis du sens de la pente, la haie est-elle :

- plutôt dans le sens de la pente
- plutôt en travers de la pente
- autres (ex :sol plat,...). Précisez :

A quelle distance approximative la haie se situe-t-elle du cours d'eau le plus proche ? (*en mètres*)

.....

e. Présence de talus

La haie est-elle implantée sur un talus (*levée de terre*) ?

- oui
- non

f. Présence de prairies

Y a-t-il présence de prairies le long des haies à arracher ?

- oui d'un seul côté de la haie des deux côtés de la haie
- non

il est rappelé que le retournement de prairie et les travaux de drainage enterré doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable, voire d'autres démarches réglementaires dans certains cas.

g. La haie ralentit-elle le ruissellement ?

- oui
- non
- ne sais pas

Précisions :

.....
.....
.....
.....

Précisions ou autres éléments de description du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Identification du/des site(s) Natura 2000 concerné(s)

(contacter l'opérateur du site pour vous aider)

Nombre de sites Natura 2000 concernés :.....

Nom et code des sites Natura 2000 :

Nom du site :.....

Code du site : FR.....

autre site Natura 2000:

Nom du site :.....

Code du site : FR.....

3. Analyse des incidences

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez préciser les incidences que votre projet est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 :

l'arrachage concerne uniquement une haie parallèle au sens de la pente ⇒ pas d'incidences sur la qualité de l'eau de la rivière

l'arrachage concerne au moins un tronçon de haie au travers du sens de la pente ⇒ incidences possibles sur la qualité de l'eau de la rivière ⇒ des mesures d'atténuation doivent être mises en place

l'arrachage concerne une ripisylve ⇒ incidences fortes ⇒ le projet ne pourra pas être autorisé

Précisions complémentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Mise en œuvre de mesures d'atténuation

Si votre projet s'accompagne de mesures d'atténuation, veuillez les préciser :

ex : plantations (précisez la localisation, la continuité avec des haies existantes, voire la fermeture du bocage,...)

plantation d'une haie dans le site Natura 2000, conservant la même fonctionnalité que la haie arrachée

mise en place d'une bande enherbée permanente de 20 m de large le long du cours d'eau (35 m en zone vulnérable conformément à la directive « nitrates »)

autres :
.....

aucune

Ces éléments doivent être matérialisés sur une carte

Précisions complémentaires :

.....
.....
.....
.....

5. Conclusion

L'opérateur du site a-t-il été contacté ?

Non

Oui

Nom et prénom de la personne contactée :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*
- *une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un/des site(s) Natura 2000 ?

Je déclare que l'arrachage de haie décrit ci-dessus, accompagné des mesures d'atténuation éventuellement nécessaires, n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Si malgré les mesures d'atténuation des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000 subsistent, le projet ne pourra pas être autorisé.

Pièces à joindre à ce formulaire :

- une carte permettant de localiser la (ou les) haie(s) concernée(s) par rapport au périmètre du site Natura 2000.
- un plan de situation détaillé (plan de masse ou plan cadastral ou photo aérienne) indiquant les haies concernées et les mesures d'atténuation.

Vous pouvez ajouter tout document que vous jugerez utile pour apprécier la situation.

Veuillez lister les pièces jointes ajoutées :

.....
.....
.....
.....

A (lieu) :

Nom et signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base :

Site internet www.natura2000.fr

Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000 :

Site internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :

Site internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Carte des sites Natura 2000 :

Site de cartographie en ligne de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr (CARMEN, onglet Patrimoine naturel)

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du muséum national d'histoire naturelle : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseils et expertise pour chaque site :

liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr